



COLLECTIVITÉ DE CORSE
COMMUNE D'APPIETTO (20167)

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIÈCE 2 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Élaboration du PLU arrêtée le : 21/12/2023

Élaboration du PLU approuvée le : 25/10/2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
PRÉAMBULE	6
LES FONDEMENTS DU PROJET COMMUNAL.....	7
⇒ APPIETTO : UNE PORTE D'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION AJACCIENNE	7
⇒ APPIETTO : UN ENVIRONNEMENT REMARQUABLE	7
⇒ APPIETTO : UNE AGRICULTURE BIEN PRÉSENTE	8
⇒ APPIETTO : UNE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	8
⇒ UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ... MAIS UNE POPULATION QUI VIEILLIT	8
⇒ UN MODÈLE D'HABITAT À REPENSER	8
⇒ VERS UNE URBANISATION DE MOINS EN MOINS EXTENSIVE ET PLUS ORGANISÉE	9
LE PROJET COMMUNAL À L'HORIZON 2031	10
⇒ ORIENTATION 1. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE D'APPIETTO PAR UNE OFFRE EN HABITAT ADAPTÉE	11
Objectif 1. Maintenir et attirer une population jeune et familiale.....	11
Objectif 2. Adapter le territoire au vieillissement de la population	11
Objectif 3. Proposer une offre de logements adaptée.....	12
Objectif 4. Conforter l'offre de loisirs	12
Objectif 5. Renforcer l'offre d'équipements publics	13
⇒ ORIENTATION 2. RENFORCER LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE LOCALE.....	14
Objectif 1. Conforter la place de l'agriculture.....	14
Objectif 2. Diversifier l'activité touristique	15
Objectif 3. Renforcer l'offre commerciale et pérenniser les activités économiques implantées sur le territoire communal.....	15
⇒ ORIENTATION 3. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE.....	17
Objectif 1. S'inscrire dans une modération de consommation d'espaces limitant l'étalement urbain	17
Objectif 2. Renforcer les centralités existantes du Village et de Vulpaghja	17
Objectif 3. Favoriser l'émergence d'une centralité sur le Listinconu	18
Objectif 4. Contenir l'urbanisation de Chjosu Vechju – Monti Nebbiu	19
Objectif 5. Contenir le développement des autres secteurs.....	19
Objectif 6. Renforcer les infrastructures existantes.....	20
⇒ ORIENTATION 4. PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE	22

Objectif 1. Protéger le secteur littoral de Lava	22
Objectif 2. Préserver les autres espaces naturels, réservoirs de biodiversité	22
Objectif 3. Assurer la prévention des risques naturels	23
Objectif 4. Préserver le patrimoine bâti et l'identité architecturale de la commune	24
⇒ ORIENTATION 5. FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET AMÉLIORER L'OFFRE DE STATIONNEMENT	25
Objectif 1. Favoriser les liaisons inter-quartiers à travers un large réseau de liaisons douces	25
Objectif 2. Améliorer la hiérarchie du réseau viaire	26
Objectif 3. Organiser le stationnement.....	26
Objectif 4. Anticiper les besoins futurs en mobilité électrique et mobilité douce	27
Objectif 5. Intégrer le schéma de mobilité prévu par le PDU de la CAPA	28
⇒ ORIENTATION 6. ADOPTER UN MODE DE VIE SAIN ET ÉCORESPONSABLE	29
Objectif 1. Réduire la dépendance de la commune aux énergies fossiles	29
Objectif 2. Réduire l'impact environnemental de l'urbanisation	29

AVANT-PROPOS



PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document politique exprimant le projet de la commune d'Appietto d'ici dix ans. Élaboré à partir du diagnostic du Rapport de présentation, le PADD traduit la volonté des élus de définir, conduire et orienter l'évolution de la commune pour les années à venir. Il constitue la clé de voute qui tient tout l'édifice du PLU, il est le guide dont dépend l'ensemble des pièces du PLU.

L'article L151-5 du Code de l'Urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L.141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

[...] »

LES FONDEMENTS DU PROJET COMMUNAL

Le projet communal correspond aux ambitions de la commune quant à son développement pour les années à venir : il s'agit ici de comprendre les choix municipaux.

⇒ **APPIETTO : UNE PORTE D'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION AJACCIENNE**

La commune d'Appietto occupe un site et une situation géographique stratégiques au sein de la CAPA. Distante de 15 kilomètres de la ville-centre par la RD81 qui relie Ajaccio à Calvi, la commune se positionne comme véritable porte d'entrée de l'agglomération et présente à cet effet de multiples enjeux. Le giratoire du Listinconu permet de rejoindre Ajaccio à la fois par Mezzavia (D81) et à la fois par la rocade (D61).

La commune ouvre également le territoire sur une diversité de paysages (Golfe de Lava, Rocher des Gozzi, Ligne de crêtes, etc.) : ce potentiel local constitue un levier de développement et d'épanouissement personnel facilement accessible et de proximité pour un réservoir potentiel de 80 000 habitants auxquels se rajoute une population saisonnière.

Par ailleurs, Appietto profite du pôle d'emplois de la ville-centre. Cette proximité se traduit par d'importants flux domicile-travail marqués par une utilisation quasi-exclusive de la voiture particulière. Ainsi, en termes de mobilité, la localisation d'Appietto permet d'envisager le développement de l'intermodalité, et donc le développement des transports collectifs. **La commune entend se transformer en véritable polarité.**

⇒ **APPIETTO : UN ENVIRONNEMENT REMARQUABLE**

Située entre mer et montagne, aux portes d'Ajaccio, Appietto est composée d'un village qui culmine à 480 mètres d'altitude, de villages anciens localisés en plaine et du Golfe de Lava. Son littoral étend ses côtes sur 3,5 kilomètres et remonte jusqu'au Listinconu par la Vallée de Lava. Le Golfe de Lava occupe 150 hectares du territoire communal et comprend deux secteurs : au nord, la grande colline rocheuse de la Punta Pelusella et au sud, la basse terrasse sableuse du fond de golfe et cours inférieur du ruisseau de Lava. Le territoire s'illustre également par une partie plus montagneuse marquée notamment par le Rocher des Gozzi qui domine le Pays Ajaccien à 705 mètres d'altitude. Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont recensées sur la commune :

- Rocher des Gozzi et ses abords ;
- Agrosystèmes Afa-Appietto ;
- Dune du Golfe de Lava ;
- Punta Pelusella, Paraggiola, Scarpentana-Tranpitatoju.

Ce patrimoine naturel constitue un réel potentiel de développement.

⇒ APPIETTO : UNE AGRICULTURE BIEN PRÉSENTE

Le territoire d'Appietto est dessiné par un paysage fortement agricole. Le diagnostic fait état de 41 exploitants utilisant du foncier sur la commune en 2021. La surface totale exploitée représente un ensemble de 2 409 hectares soit 70% du territoire communal.

Pour valoriser ce secteur en tant que vecteur de développement économique, la CAPA a élaboré dans son SADE (Schéma d'Aménagement et de Développement Économique) le concept d'« Agropole ». **Il s'agira de créer des espaces destinés à assurer la distribution en circuits courts de la production agricole locale** : le secteur du Listinconu est identifié pour accueillir ce type d'équipement.

⇒ APPIETTO : UNE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La commune d'Appietto dispose, en 2020, d'un taux d'activité de 79,9%, ce qui indique que sur une population totale de 1 795 habitants en 2020, 1 081 sont des actifs. Sur cette même période, 203 emplois sont comptabilisés sur la commune. Parmi les actifs, 119 d'entre eux travaillent sur Appietto (14,2% de la population active). L'activité économique sur la commune est prospère, on note même une hausse de la création d'entreprises et sièges d'entreprises sur le territoire ces 10 dernières années. **Il s'agira de maintenir les bonnes conditions d'installation des entreprises sur la commune.**

⇒ UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ... MAIS UNE POPULATION QUI VIEILLIT

La population d'Appietto est estimée à 1 795 habitants en 2020, date du dernier recensement de l'INSEE, contre 319 habitants 52 ans auparavant. La variation annuelle de la population entre 2009 et 2020 est de l'ordre de +2%. Celle-ci repose en grande majorité sur le solde migratoire.

Malgré un renouvellement dû à l'arrivée de jeunes familles sur son territoire, la population d'Appietto connaît un vieillissement tendanciel. En 2020, plus de la moitié de la population a plus de 45 ans contre 45,2% en 2009.

L'un des enjeux de la commune est donc de favoriser l'installation de nouvelles populations en permettant à tous de se loger.

⇒ UN MODÈLE D'HABITAT À REPENSER

La commune a basé son développement récent sur la construction de maisons individuelles dans laquelle on vieillit. Non seulement ce type de développement engendre un faible « turn over » dans les logements (en moyenne à 2 générations soit entre 40 et 50 ans), mais il est également très consommateur d'espace. Aujourd'hui, il est de plus en plus compliqué de faire construire sur la commune, en témoigne le nombre de

permis acceptés ces dix dernières années, en raison de nombreuses lois venant réguler la consommation d'espace.

Le PADD cherche à apporter des réponses à la fois quantitatives et qualitatives vis-à-vis de l'offre de logements en proposant un modèle de développement moins consommateur d'espaces.

⇒ **VERS UNE URBANISATION DE MOINS EN MOINS EXTENSIVE ET PLUS ORGANISÉE**

Les lois successives incitent les communes à réduire leur consommation foncière et l'élaboration d'un PLU constitue l'occasion de mener les réflexions nécessaires. La dernière en date d'août 2021, la loi Climat et Résilience, a créé un objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050 qui va entrer en vigueur progressivement. Le PADD est tenu de présenter les objectifs chiffrés de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain que se fixe la commune. **Le PLU de la commune s'inscrit donc dans ces dynamiques.**

L'urbanisation d'Appietto s'est fortement développée depuis 1975. Entre 2012 et 2021, 18 hectares ont été utilisés sur la commune pour des constructions à usage d'habitat, essentiellement sous forme de maisons individuelles. Dans ces 18 hectares, 9 ont été consommés en extension de l'enveloppe urbaine de 2012 et 9 ont été consommés en densification. Ce sont ces derniers qui sont particulièrement ciblés par la loi pour limiter l'étalement urbain. La densification est, quant à elle, à favoriser dans le respect des caractéristiques du secteur.

Au regard de la Loi Climat et Résilience, la commune est tenue de diviser par deux sa consommation d'espaces en particulier en extension ou pour les vastes dents creuses disposant d'un potentiel naturel, agricole ou forestier (ENAF).

L'urbanisation est très encadrée, notamment par le PADDUC et la loi littoral, et doit s'établir en fonction d'une classification des formes urbaines. Trois types de formes existent : le village, l'agglomération et l'espace déjà urbanisé. Seules les deux premières peuvent prétendre à une extension de l'enveloppe urbaine et une densification de leur tissu urbain.

Six formes urbaines ont été identifiées sur la commune :

- Village : village ;
- Listinconu – Varaldinaja : espace déjà urbanisé ;
- Vulpaghja – San Ghjuvanu : village ;
- Piscia Rossa : espace déjà urbanisé ;
- Chjosu Vechju – Monti Nebbiu : espace déjà urbanisé ;
- Lava : espace déjà urbanisé.

LE PROJET COMMUNAL À L'HORIZON DIX ANS



⇒ ORIENTATION 1. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE D'APPIETTO PAR UNE OFFRE EN HABITAT ADAPTÉE

Objectif 1. Maintenir et attirer une population jeune et familiale

Forte de son attractivité auprès des jeunes actifs et jeunes familles, la commune entend maintenir ce dynamisme.

✓ Permettre l'accueil de 250 à 300 habitants supplémentaires

En 2020, la population est évaluée à 1 795 habitants. La commune entend retenir une prévision démographique de l'ordre de +1,1% par an en moyenne pour une population de l'ordre de 2 069 habitants en d'ici 10 ans.

✓ Favoriser les parcours résidentiels

Les besoins en termes de logements ne cessent d'évoluer dans le temps en fonction des changements de situation. Ces besoins dépendent notamment des revenus du foyer ou du nombre de personnes dans le ménage. Appietto est particulièrement touchée par un phénomène de décohabitation des ménages. Actuellement, la commune compte 2,40 personnes par ménage en moyenne mais celle-ci devrait atteindre 2,22 dans dix ans. Il est donc primordial pour la commune de prendre en compte cette problématique et d'adapter le parc de logements en ce sens.

Objectif 2. Adapter le territoire au vieillissement de la population

Malgré ce dynamisme, la commune est frappée par un vieillissement de sa population à l'image de la tendance nationale. En 2020, 53,4% de la population d'Appietto a plus de 45 ans contre 45,2% en 2009.

Le vieillissement de la population constitue un enjeu important pour la commune. Le maintien des personnes âgées sur le territoire suppose d'une part d'adapter l'offre en équipements mais également d'améliorer l'offre de logements. Ainsi, la commune prévoit l'installation d'un équipement public dédié au Listinconu. Elle entend aussi prévoir des logements de plain-pied accessibles aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite dans les projets de constructions de logements neufs.

Objectif 3. Proposer une offre de logements adaptée

✓ Permettre la création de 200 logements supplémentaires sur la commune

Afin d'accueillir 250 à 300 habitants, environ 200 logements supplémentaires devront être créés sur le territoire communal. Une partie de ces logements permettra également de satisfaire la demande actuelle et de résorber en partie la problématique de décohabitation des ménages. Au sein des OAP des secteurs de développement, le règlement imposera un nombre de logements à produire.

✓ Favoriser l'accès social à la propriété

Dans ce contexte de décohabitation, les revenus des ménages sont impactés et ont tendance à diminuer. Le territoire est également soumis à une pression foncière importante et les prix d'achat ne cessent d'augmenter. Il devient donc de plus en plus compliqué d'être propriétaire à Appietto. La commune entend favoriser l'accès social à la propriété afin de permettre aux plus modestes de devenir propriétaires et contrer ce phénomène de pression foncière.

✓ Proposer une offre de logements collectifs intégrant une mixité sociale

La commune est restreinte dans son potentiel de constructibilité notamment par la Loi Climat et Résilience d'août 2021. Il est donc nécessaire de penser à de nouvelles typologies d'habitat afin de pouvoir créer le nombre de logements prévus au regard de cette diminution de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. La commune entend proposer une nouvelle offre d'habitat, sous la forme de petits collectifs et maisons mitoyennes, pouvant intégrer une mixité sociale et des logements à la location pour permettre au plus grand nombre de pouvoir se loger sur la commune.

✓ Favoriser et accompagner la rénovation du bâti ancien

Appietto recense un nombre important de bâtiments anciens. La commune entend à cet effet favoriser et accompagner leur rénovation afin de pouvoir requalifier ces logements, parfois laissés vides ou à l'abandon. Les secteurs du Village et de Vulpaghja sont éminemment stratégiques pour mener à bien cette action. Ces logements anciens font partie du patrimoine historique et architectural de la commune, il est ainsi nécessaire de favoriser leur rénovation et leur mise en valeur. Avec le PLU, la Municipalité pourra utiliser son droit de préemption afin d'acquérir des biens sans maître et les rénover. Des zones de préemption seront définies par délibération du conseil municipal postérieurement à l'approbation du document.

Objectif 4. Conforter l'offre de loisirs

Situé sur l'axe RD81, à la limite avec la commune d'Alata, le secteur du Pichju accueille une offre conséquente de loisirs. Ce terrain a été aménagé ces dernières années par la commune afin d'en faire un espace récréatif et culturel intergénérationnel. Il est aujourd'hui fréquenté de manière quotidienne par les familles de la commune mais également des communes voisines. Des événements comme des cinémas de plein air et le

marché de Noël y sont organisés et participent à l'attractivité du territoire. Ainsi, la commune entend promouvoir et renforcer cette offre de loisirs. Au sein des futurs secteurs à urbaniser, des espaces récréatifs de proximité seront aménagés.

Objectif 5. Renforcer l'offre d'équipements publics

Pour permettre l'accueil de 250 à 300 nouveaux habitants, la commune doit renforcer son offre en équipements publics. Elle se limite actuellement à la mairie située au Village, ainsi qu'une école divisée en deux entités (école élémentaire située au Village et école maternelle située à Vulpaghja). Celles-ci ont des capacités d'accueil restreintes et ne pourront pas s'adapter à l'arrivée de nombreux nouveaux enfants. Ainsi, la commune envisage la réalisation d'un groupe scolaire unique sur le secteur de Vulpaghja afin de pallier à ces difficultés et permettre l'accueil de tous les enfants de la commune. La mairie est quant à elle également très étriquée et la Municipalité a pour projet de réaliser un bâtiment public constitué en partie d'une mairie annexe sur le secteur du Listinconu, ce dernier occupant une position stratégique dans l'organisation communale en entrée de ville le long de la RD81. Un point d'accueil dans la mairie actuelle sera toujours présent au Village. Ces nouveaux aménagements publics s'inscriront dans des projets urbains définis dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

⇒ ORIENTATION 2. RENFORCER LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE LOCALE

Objectif 1. Conforter la place de l'agriculture

✓ Protéger l'agriculture en consommant le moins de foncier possible

Le souhait de la commune est avant tout de pérenniser l'agriculture en protégeant les terres agricoles sur l'ensemble du territoire. Cette action se traduit dans les choix de zones du PLU en consommant le moins possible le foncier agricole pour l'urbanisation.

✓ Permettre l'irrigation des terres agricoles par la mise en place d'un réseau en eau brute

Le problème d'irrigation des terres agricoles, notamment tout le long de la Vallée de Lava, est un enjeu important issu des conclusions du diagnostic agricole. La commune entend donc prendre en compte cette problématique et permettre la mise en place d'un réseau d'irrigation en eau brute en lien avec l'Office Hydraulique de Corse et ce afin de développer l'agriculture productive sur le territoire.

✓ Permettre l'installation de nouvelles exploitations et faire venir de jeunes agriculteurs sur la commune

La commune entend vouloir permettre l'installation de nouvelles exploitations et de jeunes agriculteurs sur le territoire. L'irrigation en eau brute permettra d'améliorer les activités agro-pastorales, notamment dans la Vallée de Lava, et donc l'installation de nouveaux exploitants voulant bénéficier de terres avec de bonnes potentialités. La commune, particulièrement marquée par les activités d'élevage, dispose également d'espaces ouverts pouvant accueillir des éleveurs.

✓ Valoriser les productions des exploitations via la vente directe des produits et permettre la diversification de l'agriculture

La vente directe en circuit court permettrait aux exploitants de valoriser leur production et aux habitants de disposer à l'année d'une offre de produits agricoles locaux. Le carrefour du Listinconu pourrait constituer un lieu d'échanges par la création d'un point de vente. Grâce à cette action et à l'irrigation en eau brute, l'agriculture pourrait se diversifier avec de nouvelles activités de maraîchage, de plantations aromatiques ou d'arboriculture.

✓ Protéger les terres agricoles stratégiques en compatibilité avec les orientations du PADDUC

Le DOCOBAS a permis de définir plus précisément les terres agricoles à enjeux. Le PLU cherche à les préserver tout en permettant la création de nouvelles exploitations agricoles ainsi que les évolutions des constructions et activités existantes dans le respect des prescriptions du PADDUC.

Objectif 2. Diversifier l'activité touristique

✓ Pérenniser les activités touristiques au Golfe de Lava

Le situation littorale d'Appietto est un atout à dynamiser par le déploiement d'activités nautiques et balnéaires. En ce sens, la commune souhaite favoriser la mise en place de concessions suivant les modalités fixées par le PADDUC pour pérenniser ces activités qui font vivre la commune et permettent d'accueillir les nombreux touristes l'été.

✓ Structurer l'activité nautique par la mise en place d'un mouillage organisé

Afin de pérenniser les activités touristiques au Golfe de Lava, la commune entend mettre en place un mouillage organisé en coopération avec la CAPA.

✓ Valoriser et officialiser les sentiers de randonnée du Mont Gozzi et des crêtes par leur balisage

Le patrimoine naturel de la commune est un atout qui attire de nombreux touristes chaque année. En effet, le Mont Gozzi et la Punta San Sisto attirent des randonneurs ayant envie d'admirer les golfes d'Ajaccio et de Sagone. Il en est de même pour la Punta Pelusella au Golfe de Lava. Néanmoins, les sentiers qui existent ne sont pas officiels et pas assez sécurisés. La commune entend donc officialiser ces sentiers et permettre leur valorisation.

✓ Proposer de nouvelles activités de pleine nature sur la commune

La commune entend diversifier l'offre d'activités de pleine nature sur le territoire. Avec des sentiers balisés, elle pourrait organiser de nouveaux événements et activités comme du trail, du VTT, etc. De plus, une activité de randonnée équestre pourrait voir le jour au Golfe de Lava.

Objectif 3. Renforcer l'offre commerciale et pérenniser les activités économiques implantées sur le territoire communal

✓ Proposer une offre commerciale de proximité

L'offre commerciale est actuellement inexistante sur le territoire communal, à la seule exception d'une supérette au Golfe de Lava ouverte seulement en saison estivale. La commune entend proposer une offre commerciale de proximité pour que les habitants puissent en profiter à l'année. Elle s'organisera sous la forme d'un point de vente pour les agriculteurs locaux, qui permettra également de promouvoir la production locale. Il s'intégrera au nouveau quartier du Listinonu, lieu central de la commune et accessible facilement pour tous les habitants.

✓ **Permettre le maintien des activités économiques sur le territoire**

Située en bordure de la RD81 au niveau de l'embranchement de Piscia Rossa, la pépinière est implantée dans l'AZI (Atlas des Zones Inondables) de la CAPA et présente un risque majeur en cas d'inondation. L'AZI recommandant l'interdiction de tout projet en lit mineur et moyen, une solution durable devra être trouvée avec le propriétaire.

✓ **Pérenniser les activités de la carrière**

La carrière SECA de granit – située au lieu-dit San Dioniso sur la RD61 – fait l'objet d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2039. En 2021, une autorisation d'extension du périmètre d'exploitation a été accordée. La commune entend pérenniser les activités de la carrière et de garantir les bonnes conditions d'exploitation par la prise en compte des autorisations d'exploitation par le PLU.

✓ **Prioriser le résidentiel à l'artisanat et l'industrie**

Au sein des futures zones à urbaniser, la commune entend donner la priorité au résidentiel. Les projets exclusivement réservés à l'artisanat et l'industrie seront interdits.

⇒ **ORIENTATION 3. ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE**

Objectif 1. S'inscrire dans une modération de consommation d'espaces limitant l'étalement urbain

✓ Limiter la consommation foncière en extension et favoriser une densification du tissu urbain

La commune entend limiter sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à environ 11 hectares d'ici dix ans, soit une diminution de 40% par rapport à la décennie passée. Ces 11 hectares se traduisent par 5 hectares maximum en extension soit une division par 2 par rapport aux dix dernières années et 6 hectares de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en dents creuses.

Afin d'atteindre les objectifs d'accueil de population, la création de nouveaux équipements et activités, la commune souhaite travailler prioritairement en densification du tissu urbain. En effet, la commune est dotée de peu de logements vacants et ne dispose pas de friches bâtementaires. Cette stratégie vise à arrêter l'étalement urbain tout en permettant la création de 200 logements prévus.

Cette action entre également en conformité avec les prérogatives de la loi Climat et Résilience d'Août 2021 en privilégiant une densification des enveloppes urbaines existantes des secteurs urbanisés et disposant de l'ensemble des infrastructures nécessaires.

✓ Respecter les coupures d'urbanisation

Les coupures d'urbanisation entre les différentes entités bâties seront maintenues en lien avec la limitation de l'étalement urbain.

Objectif 2. Renforcer les centralités existantes du Village et de Vulpaghja

Les secteurs du Village et de Vulpaghja occupent une place patrimoniale importante car ils sont les plus anciens de la commune : hameau de la Teppa, hameau du Marchisacciu et hameau de Vulpaghja. Leur renforcement dans l'armature urbaine est donc primordial en lien avec les fonctions occupées jusqu'à ce jour : équipements, économie...

✓ Encourager la densification de ces secteurs

La commune entend privilégier la densification du tissu urbain sur ces secteurs, par l'identification de parcelles susceptibles de recevoir un renforcement de l'armature urbaine. Cette action concerne principalement les grands terrains ayant des opportunités de division parcellaire. Ces derniers seront identifiés comme des sites stratégiques et contribueront aux besoins en logements et en mixité de l'offre.

✓ **Encadrer les possibilités d'extension sur ces secteurs**

La commune entend permettre l'extension urbaine sur ces secteurs de manière limitée afin de préserver au mieux les abords paysagers des secteurs et leur cadre de vie.

✓ **Renforcer leur polarité avec de nouveaux équipements de proximité et espaces publics de qualité**

La commune entend consolider ces deux polarités en renforçant les fonctions urbaines : équipements publics, espaces publics (place, parc...).

Objectif 3. Favoriser l'émergence d'une centralité sur le Listinconu

À l'échelle de la commune, et plus globalement de l'agglomération, ce secteur s'avère stratégique en termes d'aménagements en raison de sa localisation et de son rôle de carrefour. Ses fonctions urbaines sont à renforcer.

✓ **Proposer une offre renforcée d'équipements publics sur le secteur**

La commune entend proposer une offre d'équipements publics complémentaire sur le secteur. Le projet porté par la collectivité consiste à y réaliser un bâtiment public comportant une mairie annexe, une salle polyvalente et un pôle médical. Une offre de transports en commun mis en place par la CAPA viendra desservir le secteur au niveau du giratoire où un parc relais sera également aménagé. Ce projet complet s'inscrit dans la mise en valeur du col, véritable vitrine et porte d'entrée du territoire.

✓ **Développer une vie de quartier en structurant des espaces publics de qualité**

Afin de renforcer la vie de quartier, il est envisagé de travailler sur une requalification paysagère des espaces publics afin de renforcer leurs fonctions sociales fédératrices. Le secteur entre le projet d'équipement et le restaurant constitue à ce titre un site stratégique.

✓ **Requalifier l'entrée de ville**

Un carrefour giratoire a récemment été aménagé sur le secteur, permettant de mieux desservir la commune. La route D81 a été retracée et réaménagée en conséquence. Un délaissé de l'ancienne route est donc présent sur le secteur et est utilisé seulement par les riverains. La commune entend ainsi réhabiliter ce délaissé pour lui donner une véritable fonction au sein du secteur et rompre avec sa fonction actuelle d'abandon. Elle éprouve également la volonté d'aménager les abords du giratoire pour en faire une véritable entrée de ville.

✓ **Permettre uniquement la densification du secteur**

Afin de consolider les fonctions urbaines existantes et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la commune souhaite densifier le Listinconu. Ces densifications à l'intérieur de l'enveloppe

urbaine permettront de définir un projet urbain d'ensemble gage de qualité en lien notamment avec l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur qui viendra réunir les bonnes conditions de constructibilité.

✓ **Maintenir le cadre de vie en limitant les impacts sur l'environnement**

Le secteur du Listinconu se situe dans un espace ouvert à la fois sur la Vallée de Lava et sur le Golfe d'Ajaccio. La commune entend bien conserver cette qualité de vie en mettant en valeur les atouts paysagers et environnementaux du site. La construction du bâtiment public sera intégrée en fonction de la topographie de la zone afin de limiter l'impact environnemental. L'interdiction de l'extension urbaine permettra de conserver ces espaces naturels, agricoles et forestiers avoisinants.

Objectif 4. Contenir l'urbanisation de Chjosu Vechju – Monti Nebbiu

Aucune extension ne sera admise sur ces secteurs, seule la densification sera permise afin d'éviter une consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et au regard du faible nombre de constructions possible.

Objectif 5. Contenir le développement des autres secteurs

✓ **Restreindre l'urbanisation à Lava**

La commune entend limiter l'urbanisation de Lava à des extensions des constructions existantes en raison de la sensibilité du site et de son inscription au sein des espaces proches du rivage.

✓ **Bloquer l'urbanisation à Piscia Rossa**

Le secteur de Piscia Rossa est situé dans la zone rouge du PPRMT (Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain) du Gozzi. Ainsi, comme l'oblige le règlement du Plan, toute nouvelle construction sera interdite sur l'ensemble du secteur.

Objectif 6. Renforcer les infrastructures existantes

Dans une logique de développement et d'urbanisation sur certains secteurs, la commune doit améliorer la desserte des réseaux et infrastructures existantes.

✓ Raccorder les secteurs de Chjosu Vechju – Monti Nebbiu, du Listinconu et du bas de Vulpaghja – San Ghjuvanu à l'assainissement collectif

Dans la durée du PLU, certains secteurs seront raccordés à l'assainissement collectif :

- Le secteur de Chjosu Vechju – Monti Nebbiu est en cours de raccordement sur la RD81 par la CAPA et le réseau sera opérationnel dès les premières années du PLU.
- À Vulpaghja, la Collectivité de Corse prévoit de refaire la RD281 allant à Piscia Rossa et ainsi un prolongement du réseau d'assainissement depuis la RD81 est envisagé. Dans un horizon à moyen terme, la commune envisage de refaire la voirie de Vulpaghja. La CAPA prévoit à cet effet de prolonger les réseaux d'assainissement avant réfection de la voirie.
- Le réseau principal d'assainissement collectif monte jusqu'au Col du Listinconu. La commune a soumis à la CAPA une demande de réalisation d'une extension de réseau gravitaire pour densifier le secteur.

✓ Renforcer les réseaux d'eau potable

La commune d'Appietto est alimentée en eau potable par l'usine de traitement de la Confinia à Ajaccio. La CAPA, en charge de la compétence, sera amenée à étudier les capacités des réseaux d'eau potable dans les futurs projets urbains et à entreprendre la réalisation de nouveaux réservoirs si besoin.

✓ Limiter le risque de ruissellement des eaux pluviales

La commune d'Appietto entend porter une attention particulière à la gestion des eaux pluviales. Les futurs projets urbains devront prendre en considération la question du risque de ruissellement des eaux de pluie et limiter la minéralisation des sols pour favoriser l'absorption. Les réseaux seront également étudiés et renforcés avec la CAPA pour chaque projet.

✓ Aménager des voies de retournement et des voies d'accès dans le cadre de la défense incendie

La commune entend aménager des voies de retournement et voies d'accès afin d'optimiser les conditions de la défense incendie. Aujourd'hui, trop de routes terminent en impasses et ne prévoient pas d'aires de retournement.

✓ Favoriser le développement des télécommunications sur la commune

À l'heure des technologies de l'information et de la communication, la commune entend favoriser le déploiement de la couverture haut débit et de la fibre optique sur son territoire. Ce dernier a déjà débuté depuis le Listinconu jusqu'au Village et jusqu'au Golfe de Lava.

✓ **Prendre en compte les problématiques des déchets et du tri sélectif**

En lien avec la CAPA, la commune entend vouloir optimiser la collecte des déchets sur le territoire ainsi que de sensibiliser au tri sélectif pour favoriser le recyclage.

✓ **Renforcer les réseaux d'énergies renouvelables**

La société Corsica Sole avait déposé un projet de ferme photovoltaïque sur la commune qui a été refusé après étude du dossier. Ce projet, toujours d'actualité, intéresse la commune qui souhaite trouver une solution pour qu'il puisse voir le jour.

⇒ ORIENTATION 4. PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

Objectif 1. Protéger le secteur littoral de Lava

La commune compte un milieu littoral d'une grande valeur patrimoniale. Elle souhaite maintenir les protections existantes liées à ces espaces littoraux terrestres et maritimes remarquables, ainsi que valoriser les aménagements du site Natura 2000.

La protection du littoral s'articulera avec le développement encadré des activités nautiques et balnéaires, lesquelles seront respectueuses de la protection des milieux et des ressources.

✓ Préserver la bande littorale des 100 mètres

Cette protection passe par une limitation des possibilités d'urbanisation à l'échelle de la frange littorale, qui sont réduites de fait par les dispositions de la loi Littoral.

✓ Protéger et mettre en valeur le site de la Pointe de la Pelusella

Le principe d'inconstructibilité sera également appliqué sur le site de la Pointe de la Pelusella, préempté par le Conservatoire du Littoral et zone Natura 2000. C'est un milieu naturel important que la commune entend protéger et mettre en valeur, notamment par des aménagements permettant aux touristes de profiter du site.

✓ Protéger les Espaces Proches du Rivage (EPR)

Les espaces proches du rivage seront préservés dans le respect de la réglementation nationale et du PADDUC et ce d'autant que seul le secteur du Golfe de Lava est concerné et que l'urbanisation y sera bloquée.

Objectif 2. Préserver les autres espaces naturels, réservoirs de biodiversité

Appietto est riche d'espaces naturels, porteurs de qualités écologiques et paysagères. Elle dispose à ce titre d'un site Natura 2000 et de 4 ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

✓ Protéger les espaces boisés significatifs

La commune entend protéger les espaces boisés significatifs de la commune qui englobent les espaces à fort couvert végétal et les ripisylves des cours d'eau.

✓ **Renforcer les corridors écologiques, les liaisons vertes et les réservoirs de biodiversité**

La commune d'Appietto accueille de nombreux corridors écologiques ainsi que des réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques. L'objectif est de protéger cette richesse et permettre le bon fonctionnement écologique des milieux naturels. Les secteurs à enjeux sont la Vallée de Lava, les crêtes de la Punta Pastinaca à la Punta Mulendinu, les ruisseaux de Lava et de Cavallu Mortu, ainsi que le Golfe de Lava.

✓ **Réduire l'impact de l'urbanisation sur les unités paysagères**

Afin de préserver au mieux les unités paysagères, la commune entend réduire l'impact de l'urbanisation. La densification sera favorisée par rapport à l'extension des zones urbanisées et cette dernière sera autorisée à condition que l'impact sur le paysage soit moindre. Pour ce faire, la commune entend prioriser des secteurs où le relief n'est pas trop important et où les constructions pourront s'ancrer au paysage urbain. À ce titre, la silhouette du village sera préservée en évitant des excroissances dans son écrin naturel et agricole.

✓ **Valoriser les points de repère visuel et les perspectives remarquables au grand paysage**

La commune d'Appietto dispose de nombreux points de vue imprenables sur les Golfes de Lava, d'Ajaccio et de Sagone. La commune entend ainsi valoriser ce patrimoine et ses points de repère qui reflètent son identité et son histoire.

Objectif 3. Assurer la prévention des risques naturels

La commune d'Appietto est également soumise à de nombreux risques naturels et il est important de les prendre en considération pour assurer leur prévention.

✓ **Intégrer le risque inondation et submersion**

La commune est impactée par le risque inondation et submersion le long des cours d'eau, notamment à l'embouchure du ruisseau de Lava, le long du lit des ruisseaux de Cavallu Mortu, de Piscia Rossa et de Faciataspana. Toute construction ou extension sera interdite sur la frange littorale et le long des cours d'eau.

✓ **Adopter les préconisations des plans de prévention du risque incendie et du risque feux de forêt**

La commune est également impactée par le PPRIF (Plan de prévention du risque incendie de forêt) et entend adopter ses préconisations. Elle entend également créer des pistes DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) ainsi que renforcer le réseau hydraulique pour lutter contre ce risque. Cette action est d'autant plus importante que le nombre d'incendie de forêt risque d'augmenter ces prochaines années avec des étés de plus en plus chauds et secs, conséquence directe du dérèglement climatique.

✓ **Mettre en œuvre le plan de prévention du risque mouvement de terrains du Rocher des Gozzi**

Enfin, la commune est impactée par le PPR mouvement de terrains (Plan de prévention du risque mouvement de terrains) sous le Rocher des Gozzi. Afin de protéger le secteur de Piscia Rossa, toute construction ou extension de l'existant sera interdite au sein des zones limitées à cet effet. Des aménagements de défense de l'existant pourront par ailleurs être réalisés pour optimiser la protection.

Objectif 4. Préserver le patrimoine bâti et l'identité architecturale de la commune

La commune d'Appietto possède un patrimoine bâti remarquable, témoignant de son histoire ancienne. Il est important pour la municipalité de préserver ce patrimoine et l'identité architecturale de la commune.

✓ **Mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique de la commune au travers d'itinéraires pédagogiques et touristiques**

Le patrimoine archéologique et historique d'Appietto est riche et varié. De nombreux sites accueillent les traces d'une histoire ayant marqué le territoire : tour de la Pelusella, tour du Marchisacciu, Chapelle Saint-Cyr, ruines du Château des Gozzi, ruines de la Chapelle San Sisto. La commune entreprendra la réalisation d'itinéraires pédagogiques et touristiques afin de valoriser ce patrimoine et le protéger.

✓ **Réglementer les nouvelles constructions pour préserver l'identité architecturale**

Le village arbore le style typique des villages corses. Les autres zones urbanisées arborent une architecture très méditerranéenne, provençale. Récemment, de nouvelles constructions ont vu le jour et dénotent avec le style historique. Afin de préserver l'identité architecturale, la commune entend réglementer les futures constructions pour maintenir les caractéristiques historiques du bâti corse notamment au sein des secteurs anciens.

⇒ ORIENTATION 5. FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET AMÉLIORER L'OFFRE DE STATIONNEMENT

La commune d'Appietto est marquée par de nombreuses coupures entre ses différents secteurs d'urbanisation. Son organisation urbaine est caractérisée par plusieurs zones d'habitations souvent en impasse rendant complexes les circulations notamment piétonnes. Il s'agit d'assurer les bonnes conditions d'accessibilité, la traversée des différents secteurs d'urbanisation ainsi que de favoriser les pratiques de proximité urbaine.

Objectif 1. Favoriser les liaisons inter-quartiers à travers un large réseau de liaisons douces

À travers le développement des cheminements doux, il s'agit d'offrir aux habitants des conditions favorables à la pratique des modes de déplacements alternatifs à la voiture et de recréer du lien entre les différents secteurs urbanisés d'Appietto. Les liaisons douces doivent être établies à l'échelle des loisirs ainsi qu'à l'échelle quotidienne.

✓ Créer des cheminements pour accéder au patrimoine naturel de la commune

La commune entend entreprendre la création de cheminements pour accéder au patrimoine naturel de la commune via des sentiers de randonnées (au Gozzi et au Golfe de Lava). Des liaisons ancestrales intercommunales sont identifiées au titre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades de Randonnées) sur la commune d'Appietto mais également sur les communes voisines de Calcatoggio, Valle-di-Mezzana et Afa.

✓ Favoriser la pratique des modes de déplacements piétons et doux

À l'échelle quotidienne, l'objectif est de prévoir une alternative à l'emprunt motorisé de la RD 81 pour relier notamment les secteurs de Vulpaghja, de Piscia Rossa, du Listinconu et le Village. La commune entend ainsi restaurer les anciens chemins communaux pour améliorer leur praticabilité et en faire des axes importants de mobilité piétonne et douce.

Objectif 2. Améliorer la hiérarchie du réseau viaire

Le développement d'Appietto s'appuiera sur un réseau de voirie hiérarchisé et structuré afin d'améliorer la lisibilité de tous les déplacements.

✓ Réserver la D81 comme axe structurant ayant une fonction d'échange à l'échelle intercommunale

La RD81, qui relie Ajaccio à Calvi, a une fonction structurante aussi bien à l'échelle de la commune qu'à l'échelle de l'agglomération. Pour cette raison, la commune entend réserver la D81 comme axe structurant et consolider cet usage d'interconnexion entre les différentes poches d'urbanisation.

✓ Renforcer le statut des voies de desserte des poches urbanisées

Les routes secondaires au sein des poches urbanisées sont généralement peu larges. La commune entend apporter une meilleure lisibilité aux voies secondaires et une sécurisation supplémentaire des déplacements. Pour ce faire, la commune prévoit de refaire la voirie trop étroite à Vulpaghja et ainsi désengorger le bas du secteur fortement fréquenté quotidiennement avec l'école maternelle et la garderie.

✓ Privilégier les voies de bouclage aux impasses

Au sein des différentes poches d'urbanisation, les différents lotissements n'ont pas été pensés avec une vision d'ensemble. Ainsi, de nombreuses voies se terminent en impasse. La commune entend alors privilégier les voies de bouclage dans les futures zones à urbaniser et à densifier pour permettre le bouclage entre les opérations existantes lorsque cela est envisageable.

Objectif 3. Organiser le stationnement

La question du stationnement doit s'envisager en lien avec la gestion des flux de circulation, les déplacements doux et la qualité des espaces publics.

✓ Proposer une meilleure offre de stationnement

La commune entend proposer une meilleure offre de stationnement sur l'ensemble du territoire. Deux nouveaux parkings vont être réalisés : un au Marchisacciu et un au Pichju. Un espace de stationnement sera également aménagé aux abords du futur bâtiment public.

✓ Éviter le stationnement anarchique le long des voies

Pour les besoins des constructions ou installations, les propriétés privées seront dotées d'un emplacement dédié au stationnement des véhicules. Dans l'espace public, des poches de stationnement seront prévues pour

les usagers et visiteurs, afin d'éviter le stationnement anarchique le long des voies publiques ou privées. Les aires de stationnement seront implantées en liaison avec les cheminements piétons. Le redéploiement de l'offre de stationnement permettra de réduire la place de la voiture dans les espaces centraux et de réinvestir les lieux collectifs en rendant leur fréquentation plus agréable.

✓ **Proposer une offre de parking relais au Listinconu**

La commune entend proposer une offre de parking relais au niveau du Col du Listinconu. Cet emplacement est stratégique car le Col occupe une position centrale sur la commune. Le parking sera réaménagé afin d'en faire un vrai pôle d'échange à l'échelle communale et intercommunale. Il sera intégré à l'OAP concernant les espaces publics du Listinconu.

Objectif 4. Anticiper les besoins futurs en mobilité électrique et mobilité douce

Compte tenu du dérèglement climatique et des préoccupations environnementales grandissantes, de plus en plus de ménages optent pour la mobilité électrique et douce. Il est donc primordial d'apporter une réponse à ces formes de mobilité de plus en plus importantes.

✓ **Proposer une offre de stationnement pour les véhicules électriques et les modes doux**

Sur le futur parking relais au Col du Listinconu, la commune entend aménager des places de stationnement électrique afin de répondre à la demande. Elle proposera également une offre de stationnement pour les modes doux (vélos, trottinettes, etc) à la fois au Listinconu mais également autour des équipements (mairie, écoles, terrain du Pichju, Golfe de Lava). Au sein des futurs projets d'urbanisation, des espaces seront prévus à cet effet.

✓ **Mailler le territoire en bornes de recharges solaires pour véhicules électriques**

Les bornes classiques de recharge électrique puisent leur énergie sur la centrale électrique du Vazzino, fonctionnant au fuel. La commune entend donc mailler le territoire en bornes de recharges solaires afin d'utiliser l'énergie renouvelable. Des emplacements seront prévus à cet effet au sein des futures zones à urbaniser.

Objectif 5. Intégrer le schéma de mobilité prévu par le PDU de la CAPA

Afin de mettre en cohérence les orientations définies par le PDU communautaire et celles qui définissent le projet de territoire d'Appietto, la municipalité souhaite promouvoir une politique de déplacement favorisant les mobilités durables. En lien avec le PDU, il s'agira de promouvoir l'intermodalité et de renforcer à cet effet l'offre de transports collectifs.

✓ Promouvoir l'intermodalité

En ce qu'il correspond à l'une des trois principales entrées du territoire de l'agglomération, et profitant des travaux de requalification du carrefour par le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, le Col du Listinconu sera doté d'une plateforme multimodale. Cet équipement aura vocation à capter les flux de circulation, notamment les flux domicile-travail, et proposer une offre adaptée de transports collectifs aux habitants.

✓ Proposer/renforcer l'offre de transports collectifs sur la commune

Le PDU de la CAPA prévoit la mise en service d'une ligne quotidienne de transports en commun depuis Ajaccio jusqu'au Col du Listinconu. Des dispositifs de transport à la demande seront également prévus afin d'assurer une offre complémentaire au réseau de transport en commun. Pour en garantir l'efficacité, les différents arrêts devront se positionner au contact des voies douces.

⇒ ORIENTATION 6. ADOPTER UN MODE DE VIE SAIN ET ÉCORESPONSABLE

La transition énergétique oblige les collectivités à repenser leurs modes de faire dans le but de lutter contre le dérèglement climatique. La commune a pour ambition de repenser l'urbanisation et d'améliorer la vie quotidienne des habitants.

Objectif 1. Réduire la dépendance de la commune aux énergies fossiles

✓ Encourager la rénovation énergétique du bâti ancien

Le bâti ancien constitue une part non négligeable du parc de logements communal. Néanmoins, celui-ci n'est généralement pas adapté aux normes énergétiques en vigueur. Sa rénovation peut s'avérer coûteuse, c'est pourquoi la commune entend l'encourager en ne bloquant pas les possibilités d'isolation et de production d'énergies renouvelables tout en tenant compte des enjeux paysagers et patrimoniaux.

✓ Repenser les modes d'éclairage public

L'éclairage public est un facteur très polluant. Pourtant, il est souvent en service toute la nuit. La commune entend utiliser un éclairage plus écologique dans les futurs projets ainsi que d'éteindre les lampadaires au milieu de la nuit. Cette action se fera avec l'aide du SDE2A (Syndicat Départemental d'Énergie de Corse-du-Sud).

Objectif 2. Réduire l'impact environnemental de l'urbanisation

La loi Climat et Résilience a créé un objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050 qui va entrer en vigueur progressivement. Elle vise également à accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien, y compris l'habitat. Il est aujourd'hui primordial de penser les projets urbains en étant soucieux de l'environnement qui nous entoure.

✓ Utiliser l'écoconstruction pour les futurs projets

L'écoconstruction repose sur la réalisation de bâtiments en utilisant la manière la plus respectueuse de l'environnement possible. Elle se base dans le choix des matériaux et d'énergie les moins polluants. La commune entend faire ce choix afin de limiter l'impact des futures opérations d'aménagement sur l'environnement. Ainsi, les futurs projets de construction sur la commune se devront d'être respectueux de l'environnement et des sols.

✓ **Favoriser l'usage de l'énergie solaire et des systèmes de récupération d'eau**

La commune compte encourager l'usage de l'énergie solaire et des systèmes de récupération d'eau. Ces derniers, en plus d'être soucieux de l'environnement, permettent également de baisser la facture énergétique des ménages. Cette action s'appliquera à la fois pour les constructions neuves que pour les rénovations.

Commune d'Appietto
 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
 Figure 1. Potentialités de développement au Village.

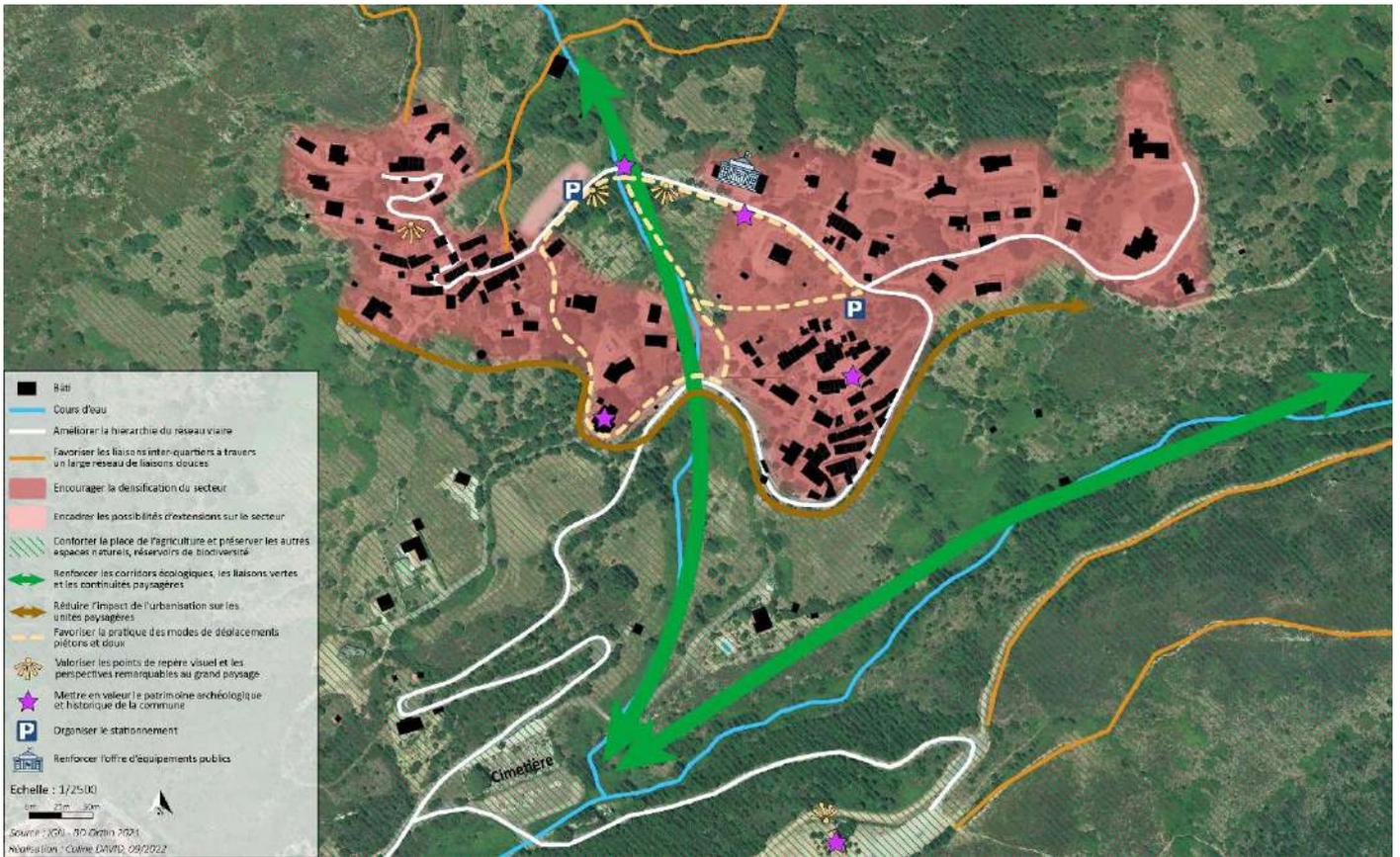


Figure 2. Potentialités de développement au Listinconu.

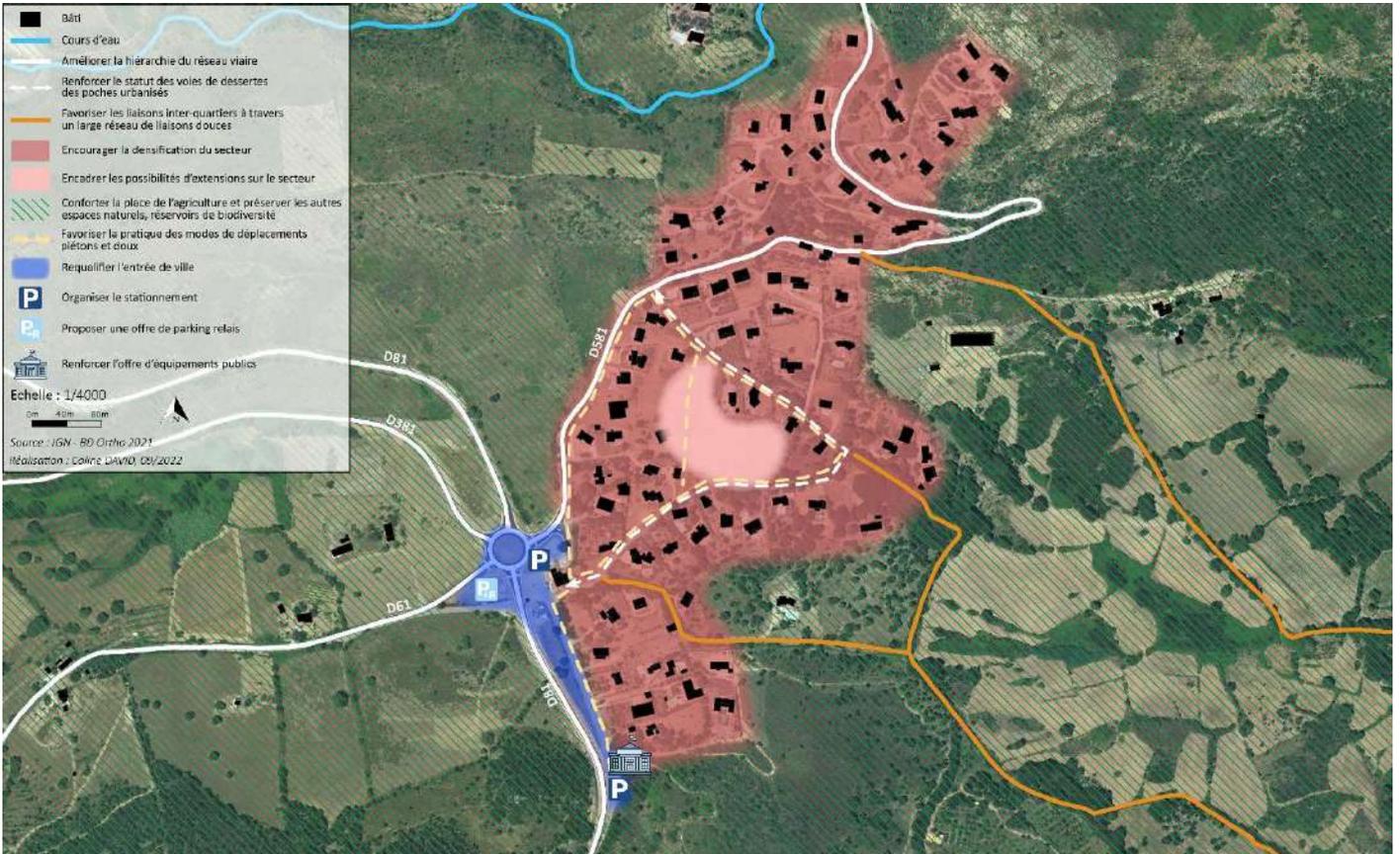


Figure 3. Potentialités de développement à Vulpaghja-San Ghjuvanni.

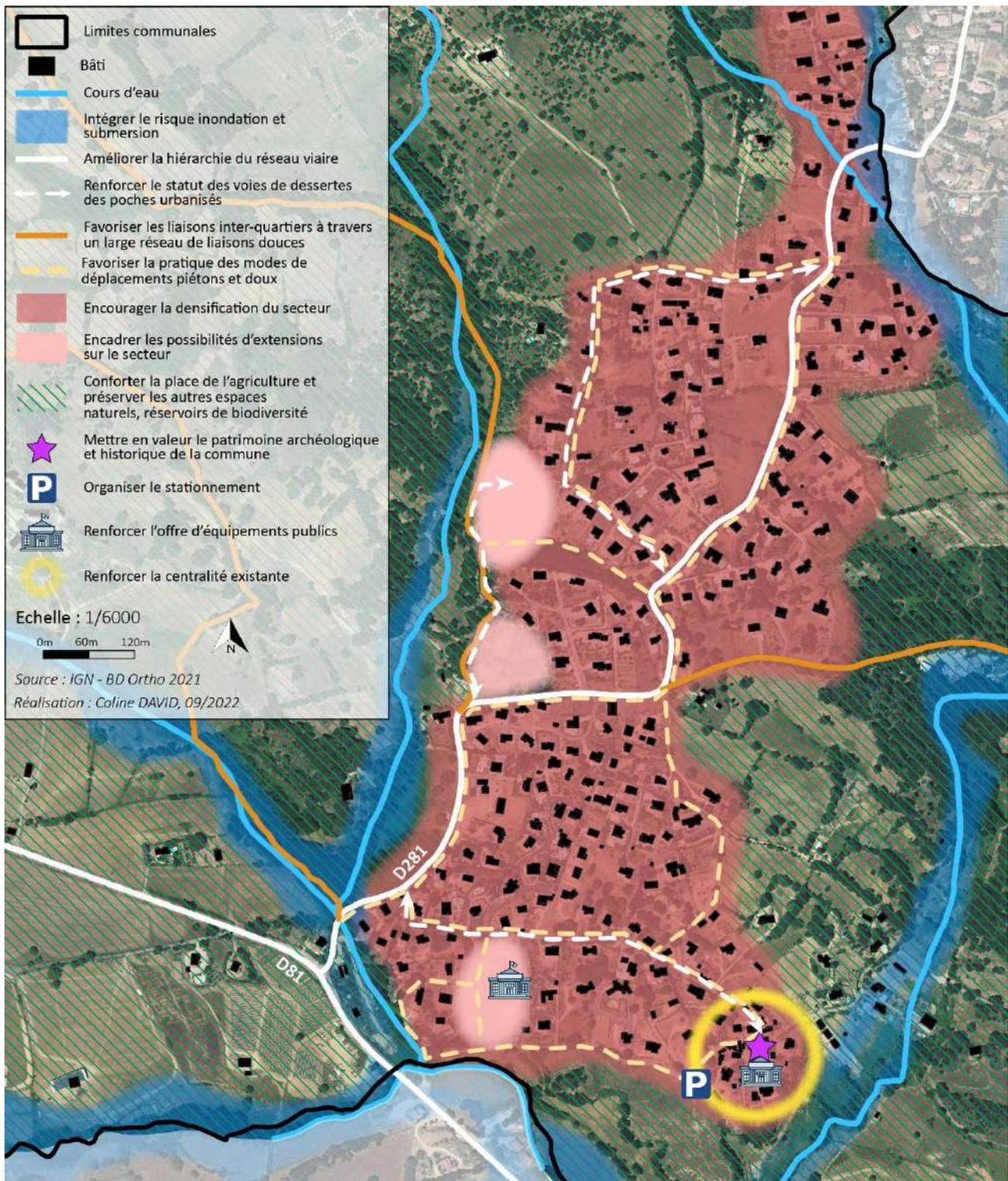


Figure 4. Synthèse des enjeux à l'échelle communale.

